

À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 01 février 2011, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que madame et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Louis Côté, Yves Dubé, Marcel Fontaine et Richard Mailloux formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur François Casaubon, directeur général et greffier; monsieur Jocelyn Caron, directeur des travaux publics; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme et mesdames Valérie Schoeneich, trésorière et Ginette Coulombe, secrétaire.

Était absent : le conseiller Sébastien Belisle.

2011-23 Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2011-24 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu, les crédits étant actuellement disponibles, que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 décembre 2010 au montant de 83 879,13 \$.

2011-25 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu, les crédits étant actuellement disponibles, que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 janvier 2011 au montant de 689 093,18 \$.

2011-26 Lecture faite du règlement numéro 01-2011, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu que soit approuvé tel que lu le règlement numéro 01-2011 intitulé *Règlement ayant comme objet la création d'une réserve financière*, dit règlement entrant en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

2011-27 Lecture faite du premier projet de règlement numéro 02-2011, il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu que soit approuvé tel que lu le premier projet de règlement 02-2011 intitulé *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, dit règlement entrant en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

2011-28 Lecture faite du règlement numéro 03-2011, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que soit approuvé tel que lu le règlement numéro 03-2011 intitulé *Règlement relatif au traitement des élus municipaux*, dit règlement entrant en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

2011-29 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'approuver les prévisions budgétaires de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest, établissant la participation financière municipale à 31 301 \$.

2011-30 Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'autoriser la firme Dessau

à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une demande de certificat d'autorisation au nom de la Ville de La Sarre pour le projet 027-P037811.

2011-31 Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu que la Municipalité confirme également son engagement à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée quant à la conformité des travaux une fois achevés.

2011-32 Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'approuver les plans relatifs aux travaux d'aqueduc et d'égout identifiés au projet 027-P037811 présentés par la firme Dessau.

2011-33 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'autoriser Vélo Abitibi-Ouest à emprunter, le 05 juin prochain, certaines rues de la Municipalité dans le cadre de la 9^e édition de la balade à VÉLO (Viens Explorer l'Abitibi-Ouest). Les cyclistes partiront du Centre de formation professionnel du Lac-Abitibi et se dirigeront vers la 2^e Rue Est pour emprunter la direction de Mancebourg.

ATTENDU qu'à sa séance tenue le 6 avril 2010, ce conseil adoptait la résolution numéro 2010-67 adressée à la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU que par cette résolution, la Ville réclamait une modification au schéma d'aménagement du territoire pour y inclure un parc industriel sur le lot numéro 3 543 553 situé dans le rang VI & VII;

ATTENDU qu'en novembre dernier, suite à une nouvelle demande de la part de la Ville, la MRC exigeait de justifier l'importance d'établir un parc industriel à proximité des services publics; ce qui a été produit le 3 novembre 2010;

ATTENDU que le rang VI & VII se veut une route collectrice et possède une intersection commune avec la route nationale 393 possédant quatre voies de circulation, ce qui le qualifie à titre de voie d'accès et de desserte pour un parc industriel;

ATTENDU qu'en terme d'achalandage dans ce secteur, bon nombre d'entreprises para-industrielles y sont déjà implantées et en aucun temps il a été observé un débit de circulation jugé problématique;

ATTENDU que la MRC refuse toujours de donner suite à cette demande de modification;

2011-34 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu de réitérer auprès de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi-Ouest la présente demande de modification au schéma d'aménagement du territoire, de façon à autoriser la Ville de La Sarre à établir un parc industriel sur le lot 3 543 553, situé dans le rang VI & VII.

Que copie de la présente résolution soit portée à l'attention du député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron.

2011-35 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu que monsieur Louis

Côté soit désigné à titre de délégué de la Ville de La Sarre auprès de Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, dans le cadre du schéma de couverture de risque en matière d'incendie.

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a adopté, en mars 2010, la *loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette loi, le ministère peut délimiter des forêts de proximité, cette délimitation étant à l'intérieur ou à l'extérieur des unités d'aménagement forestier, et conclure des ententes de délégation de gestion de forêt de proximité ;

CONSIDÉRANT QU'au 1^{er} avril 2013, toutes les conventions d'aménagement forestier seront réalisées ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi prévoit que les bénéficiaires de conventions d'aménagement forestier pourront demander au ministre de leur attribuer la gestion du territoire d'aménagement prévu à leur convention et de conclure à cette fin une entente lui déléguant la gestion de ce territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune élabore présentement une politique définissant les critères de délimitation et de sélection des forêts de proximité, ainsi que les modalités de délégation de gestion inhérentes ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique sera soumise à la consultation publique au cours de l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Sarre souhaite conclure une entente de forêt de proximité lui déléguant la gestion du territoire couvert par sa convention d'aménagement forestier présentement en vigueur et administré par le Comité de gestion Bellefeuille ;

2011-36

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu de demander à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'accorder à la Ville de La Sarre une entente de délégation de gestion en forêt de proximité à compter du 1^{er} avril 2013 et comprenant le territoire couvert présentement par la convention d'aménagement forestier de la Ville de La Sarre, administré par le Comité de gestion Bellefeuille.

2011-37

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu qu'entre 10 h et 16 h, le 05 mars prochain, le tronçon de la rue Principale compris entre la 2^e Rue Est et la 4^e Avenue Est soit fermé à la circulation des véhicules routiers, afin de permettre la tenue d'une activité familiale organisée par le Comité d'action local d'Abitibi-Ouest de Québec en forme.

CONSIDÉRANT QU'au 21^e siècle, la fibre optique et les communications sans fil et par satellite constituent des éléments indispensables au développement de nos communautés et ce, dans tous les secteurs de la vie ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une connexion à Internet à haute vitesse pour réussir à maintenir et à renforcer tant la structure économique que sociale des régions rurales et des communautés éloignées ;

CONSIDÉRANT QUE La Sarre fait supposément partie des territoires desservis par la technologie haute vitesse offerte par Télébec ;

CONSIDÉRANT QU'en 2011, une partie de nos concitoyens vivant en secteur rural n'ont toujours pas accès, comme dans un pays du tiers monde, à Internet haute vitesse, la technologie n'y étant pas encore disponible;

CONSIDÉRANT QUE les résidents des régions rurales et des communautés éloignées où le service n'est pas fourni, sont malheureusement destinés à devenir des citoyens de deuxième classe ;

2011-38

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu qu'une demande soit adressée à Télébec afin que la technologie haute vitesse soit accessible à l'ensemble des résidents de la Ville de La Sarre.

2011-39

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que la séance soit levée.

Normand Houde
Maire

François Casaubon
Greffier